

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 18 février 2021

Date d'affichage : 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RIVAS Natacha)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-02-021

Objet : Candidature de la Commune à la labellisation « Flocon Vert » de l'association Mountain Riders

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au Maire.

Dans le cadre des orientations de la Commune en faveur de l'écologie et du développement durable, la labellisation « Flocon vert » présente des intérêts.

En effet, les principes fondateurs du label « Flocon Vert » sont les suivants :

- permettre aux clients de choisir sa station sur un critère lisible de Développement Durable,
- valoriser l'engagement durable d'un territoire,
- évaluer le territoire au travers du référentiel Flocon Vert,
- accompagner la destination dans une démarche de transition écologique.

Candidater au label « Flocon Vert » n'implique pas que la commune soit labélisée, cette décision étant indépendante, mais il est acté qu'une « analyse durable » consistant en état des lieux détaillé des actions durables déjà entreprises par la Commune et restant à entreprendre sera effectuée par l'association Mountain Riders.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le 05/03/2021

ID : 073-217303064-20210225-D21_02_021-DE



Si cette première analyse se révèle positive au regard du cahier des charges du label « Flocon Vert », un audit de terrain sera effectué, permettant au Comité de labellisation « Flocon Vert », sur la base de cet audit et de l'«analyse durable », d'attribuer ou non le label.

Ainsi, je vous propose de candidater au référentiel « Flocon Vert » de l'association Mountain Riders.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 18 février 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 18 février 2021,
Oui l'exposé de Madame Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de candidater au référentiel « Flocon Vert » de l'association Mountain Riders,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document relatif au « Flocon Vert »,
- de nommer Madame Natacha RIVAS comme correspondant principal.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 05/03/2021
Affichage : 05/03/2021
Valloire, le 05/03/2021
Le Maire, Jean-Pierre ROUGEUX.